

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2025

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

PRESENTS : Mmes BUTET Isabelle, FAGOT Carine, GAUTHIER Christelle et ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, SOLIOT Bernard et TRECOURT Daniel.

EXCUSEE : Mme OSTORERO LECHENAULT Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MORAL Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 9 décembre 2024, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I - Déclaration d'intention d'aliéner

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un bien situé aux 23 et 25 Rue de Gevrey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix, M. LECHENAULT ne participant au vote

- DECIDE de ne pas préempter sur ce bien

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

II - Eclairage public : Passage piéton - horaires.

Eclairage passage piéton Rue de Gevrey

Afin d'améliorer les conditions de sécurité en période de nuit sur le passage piéton situé au niveau du 16 rue de Gevrey, M. le Maire propose l'implantation d'un éclairage et présente à cet effet un devis réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or (SICECO).

Deux propositions sont présentées avec une alimentation solaire ou raccordée sur l'éclairage public existant. Une présentation technique est faite afin de mesurer les avantages et inconvénients des deux systèmes.

En solaire : implantation directe sur place sans travaux de génie civil. Puissance 16 Leds 15W de 2130 lm éclairage programmé de 20h00 à 23h00. Coût de 5 119,76 € avec reste à la charge de la commune de 2 560,12 €.

Sur alimentation de l'éclairage public : implantation avec génie civil sur 22 mètres, puissance 50 Leds 42W 4230 lm, éclairage programmé sur l'horloge communale. Coût de 5 586 € avec reste à la charge de la commune de 2 793,61€.

Il est constaté une différence de puissance d'éclairage, le réglage des temps de coupure et un coût supplémentaire de 233,49 € pour un éclairage connecté sur l'éclairage existant.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DEMANDE** au SICECO l'implantation d'un éclairage connecté sur l'éclairage public afin d'avoir une meilleure puissance pour ce passage piéton

- **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO de 2 793,61 €

-**AUTORISE** le Maire à signer ce devis avec un engagement de dépense lors du vote du budget primitif de 2025 en fonctionnement.

Horaires de l'éclairage public

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que l'éclairage public est programmé actuellement sur la commune avec une extinction à 22h00 et une reprise à 5h30 du dimanche soir au samedi matin et une coupure

totale du 1^{er} juin au 31 juillet. La nuit du samedi au dimanche est éclairée toute la nuit de chaque semaine.

Afin de maintenir les dépenses d'énergie sur l'éclairage public et d'améliorer le temps de l'éclairage auprès des habitants et les usagers de la route et tout en restant avec le même temps d'éclairage globale à la semaine il est proposé :

-d'effectuer une extinction de 22h45 à 5h30 du dimanche soir au samedi matin et une coupure totale du 1^{er} juin au 31 juillet, de retenir une extinction pour la nuit de samedi à dimanche de 0h30 à 6h00 toute l'année.

-de supprimer un éclairage situé derrière la salle des Crais qui est enfouit dans les végétaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'appliquer cette proposition à avoir une extinction de 22h45 à 5h30 du dimanche soir au samedi matin et une coupure totale du 1^{er} juin au 31 juillet, de retenir une extinction pour la nuit du samedi au dimanche de 0h30 à 6h00 toute l'année

- **DE SUPPRIMER** un éclairage situé derrière la salle des Crais qui est enfouit dans les végétaux

- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté sur l'éclairage public avec ces modalités de coupure.

III - Aménagement cimetière

À la suite de plusieurs décès sur la commune dans le courant de l'année 2024, M. le Maire aborde à nouveau l'aménagement du cimetière avec des devis supplémentaires par rapport à la dernière réunion car il se trouve qu'il n'y a plus de place disponible dans le columbarium.

Afin de répondre à l'attente de la population, il est proposé d'installer un columbarium de 8 places et 4 cavurnes et de modifier le jardin du souvenir.

Après avoir reçu différents aménageurs de cimetière, un débat technique et financier est ouvert pour échanger sur cet aménagement.

	ARTCASE	ROC ECLERC	GOUROUX	
Columbarium	4 045 € HT (8 places)	4 375 € HT (4 places)	7 693 € HT (8 places)	
4 Cavurnes	2 192 € HT (plaque granit)	1 320 € HT (4 places, béton)	1 983 € HT	Roc Eclerc Expo cavurne
Jardin du souvenir	Pas de proposition	1 931 € HT	1 398 € HT	
Pose ou transport	2 254 € HT (pose)	567 € HT (pose)	280 € HT (transport)	
Total	8 491 € HT 10189,20 € TTC	12 568 € HT 15 081,60 € TTC	11 354 € HT 13 624,96 € TTC	

Vu les différentes propositions, avec le constat de voir la société ARTCASE la mieux placée, il est décidé de solliciter un devis complémentaire à cette société pour le jardin du souvenir avant de prendre une décision.

IV - Agent technique : conditions d'attribution de primes

M. le Maire aborde les conditions d'attribution des primes concernant les frais de téléphone et de déplacement qui ont été attribuées à l'agent technique lors de la délibération en date du 20 décembre 2021. Actuellement 20 €/mois pour les frais de téléphone et 80€/mois pour les frais de déplacement.

En effet ces primes sont actuellement accordées tout au long de l'année sans conditions de présence.

Un échange s'engage sur ces conditions d'attributions.

Après débat au sein du Conseil municipal aucun consensus ne se dégageant, il est décidé de ne rien changer.

V - Cours de secourisme et code de la route

A la demande de certains habitants, il est proposé d'organiser des séances de 1^{er} secours et de remise à niveau du code de la route.

Un débat s'installe sur les conditions d'organisation du point de vue technique et financier.

Sur le principe, l'ensemble des conseillers sont d'accord d'organiser ce type de formation ou de rappel.

Nous sommes en attente d'une proposition de la prévention routière en Côte-d'Or pour le code de la route et en ce qui concerne les séances de 1^{er} secours, des contacts seront pris.

VI - Repas des aînés

M. le Maire souhaite aborder les gratifications envers nos aînés qui en 2024 représentaient 90 personnes. Actuellement, les personnes concernées se voient offrir à partir de 70 ans et plus le repas au restaurant en juin et un bon d'achat d'une valeur de trente euros en fin d'année.

En consultant plusieurs collectivités, il est constaté que très souvent les personnes concernées ont droit à une seule gratification avec des conditions diverses.

Vu le contexte social, la longévité de la vie, il est proposé d'établir de nouvelles règles, à savoir : modifier l'âge d'attribution, de faire choisir entre le repas ou un bon d'achat en fin d'année.

Après débat sur ce sujet, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'attribuer à partir de 70 ans jusqu'à l'âge de 74 ans un repas et à partir de 75 ans et plus le choix entre un repas annuel ou un bon d'achat en fin d'année de même valeur de 40 €.
- **FIXE** la date du prochain repas annuel au 17 mai 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'exécution de la présente délibération.

VII - Participation citoyenne

Sur proposition de notre brigade de gendarmerie, M. le Maire présente ce dispositif de prévention totalement gratuit et qui n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Grâce à ce dispositif de prévention nous protégeons nos administrés contre les actes malveillants et notamment les cambriolages, en pensant tout particulièrement aux plus vulnérables d'entre eux.

Cela permet d'associer les habitants d'une même rue ou d'un même quartier à la protection de leur environnement pour lutter contre la délinquance qui gangrène nos territoires périurbains et ruraux. Articulé autour d'une chaîne de vigilance constituée de référents citoyens participatifs volontaires qui auront été choisis, ce dispositif permet de relayer au plus grand nombre des messages de prévention basés sur une analyse quotidienne des risques. Il resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre citoyens, forces de l'ordre et élus, contribuant à la baisse du sentiment d'insécurité au sein de la population.

Complémentaire des actions de gendarmerie la participation citoyenne est essentielle pour améliorer la sécurité du quotidien.

Après débat sur ce sujet de sécurité sur notre commune, le conseil municipal à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** d'engager une démarche auprès de la gendarmerie de notre secteur pour la signature d'une convention relative à ce dispositif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'exécution de la présente délibération.

IX - Informations et questions diverses

Travaux école

Il est signalé le remplacement du chauffe-eau électrique de l'école maternelle en date du 18 décembre 2024 pour un coût de 969,60 €uros TTC.

Bulletin municipal

M. le Maire remercie toute l'équipe de la commission de l'information pour l'élaboration du bulletin municipal annuel qui a été distribué le 27 janvier. Merci principalement au 1^{er} adjoint qui a réalisé la conception. Cette opération de communication a eu un coût de 706,85 € TTC. M. le Maire remercie largement les annonceurs qui ont permis de couvrir en totalité ces frais puisque nous avons perçu un montant de 1 000 €uros.

Prochaines réunions :

Conseil municipal jeunes : Mardi 11 février à 18h15

Commission des finances :

Mercredi 5 février à 18h30 CA 2024

Jeudi 13 février 2025 à 18h30 BP 2025

Mercredi 12 mars 2025 à 18h30 BP 2025 ou vendredi 14 mars 2025 à 18h30 BP 2025

Conseil Municipal : Lundi 31 mars 2025 à 18h30 pour le vote du budget 2025

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 28 janvier 2025

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
2	Eclairage passage piéton Rue de Gevrey	7.8
3	Horaires de l'éclairage public	8.4
4	Repas des aînés	8.2
5	Participation citoyenne	9.1